

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19987 - 77EME ANNÉE

La Réunion confrontée à sa 5e épidémie de COVID-19 depuis mars 2020 : comment expliquer la persistance de la crise sanitaire ?

Épidémies de coronavirus à La Réunion : stratégie de lutte inadaptée ou non-respect des consignes par les Réunionnais ?

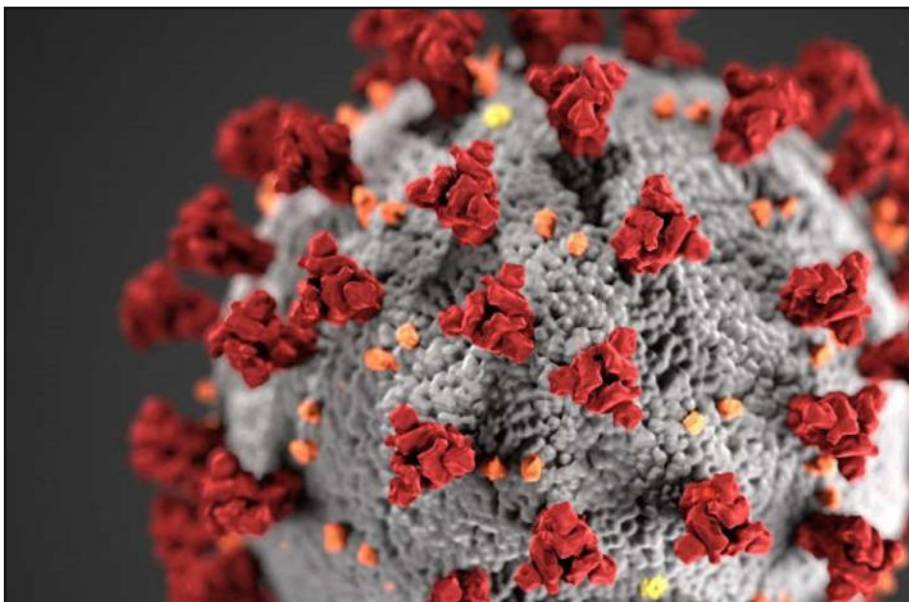
La forte recrudescence de cas de coronavirus observée depuis quelques semaines à La Réunion interroge. La thèse de l'ARS jugeant que les vagues de contamination sont dues au non-respect des consignes par les Réunionnais, à laquelle s'ajoute depuis quelques mois la mise en accusation des non-vaccinés, est-elle vérifiée par les faits ? Retour sur les 5 épidémies de coronavirus qui ont touché La Réunion depuis mars 2020.

1re épidémie : mars-avril 2020

L'annonce officielle du premier cas de coronavirus à La Réunion date du 11 mars 2020. 6 jours plus tard, le 17 mars, le confinement lié à une catastrophe sanitaire en France était appliqué à La Réunion alors que le virus ne circulait pas ici. La limitation des déplacements et la quarantaine obligatoire de deux semaines ont permis de juguler rapidement une épidémie de cas importés.

2e épidémie : septembre 2020

La fin du confinement s'est accompagnée de la levée de la quarantaine le 11 mai 2020 puis des motifs impérieux le 22 juin 2020 pour venir



à La Réunion. La seule contrainte imposée aux passagers était un résultat négatif à un test de dépistage réalisé 3 jours avant l'embarquement. Le trafic aérien a rapidement retrouvé son niveau habituel avec 30 vols par semaine entre la France et La Réunion durant les deux mois des grandes vacances. Quelques semaines plus tard, en septembre 2020, c'est l'annonce officielle de la découverte de premières chaînes de transmission locales.

Les mois suivants, ce fut le retour des motifs impérieux pour voyager ce qui entraîna une diminution du nombre d'entrées à La Réunion, ainsi que l'annulation du Grand Raid en raison du risque de clusters par des cas importés. Le nombre de nouveaux cas a alors suivi une

courbe descendante.

3e épidémie : février 2021

Les motifs impérieux sont levés le 15 décembre avant les vacances d'été, la seule obligation pour venir à La Réunion est le résultat négatif à un test de dépistage COVID-19 réalisé 3 jours avant le vol. En France, la situation sanitaire est tellement catastrophique que le couvre-feu s'y généralise. Cela n'était pas le cas à La Réunion et c'était un des arguments pour « vendre » la destination aux touristes potentiels. Selon l'aéroport Roland-Garros, plus de 100.000 passagers venant de France sont entrés à La Réunion au mois de décembre 2020 et lors des trois premières semaines de janvier

avant le rétablissement des motifs impérieux limitant le trafic aérien en provenance de la France.

Quelques semaines plus tard, le 24 février, la Préfecture décide d'un couvre-feu généralisé à La Réunion afin de lutter contre une forte accélération de l'épidémie observée depuis début février.

4e épidémie : août 2021

Les motifs impérieux sont de nouveau levés pour les personnes vaccinées le 9 juin, un mois avant les grandes vacances d'hiver, tandis que la campagne de vaccination poursuit son cours. C'est le retour à un programme de 30 vols par semaine entre la France et La Réunion, avec toujours une seule contrainte pour les vaccinés : un résultat négatif à un test de dépistage 3 jours avant le vol. Les autres voyageurs doivent justifier également d'un test négatif, mais doivent aussi se soumettre à une quarantaine d'une semaine et doivent avoir un motif impérieux.

Mais au bout de quelques semaines, la situation sanitaire s'est aggravée de manière si spectaculaire qu'un confinement est décidé par la Préfecture le 31 juillet. Il limite les déplacements à un rayon de 10 kilomètres du domicile sauf le week-end où il se réduit à 5 kilomètres. Le 5 août, l'Agence régionale de Santé annonce que « le niveau de contamination n'a jamais été aussi élevé, et on observe une moyenne journalière de plus de 500 cas positifs au cours des 7 derniers jours ».

5e épidémie : maintenant

Alors que la campagne de vaccination a connu d'importantes avancées et avec la baisse de l'intensité de l'épidémie, l'État décide de lever l'état d'urgence sanitaire le 15 octobre, et d'accorder plus de libertés à une catégorie de la population : les personnes bénéficiant d'un schéma vaccinal complet. Elles n'ont plus à justifier d'un motif impérieux et d'un résultat négatif à un test de dépistage pour venir à La Réunion. Une semaine plus tard a lieu le Grand Raid. Cette manifestation rassemble des milliers de participants et d'accompagnateurs dont un grand nombre venu de France.

La participation à cette course n'entrant pas dans le champ d'un motif impérieux, tous ceux qui sont venus de l'extérieur devaient être vaccinés et n'avaient donc pas à justifier d'un résultat négatif à un test de dépistage.

La liberté totale de voyage accordée aux personnes vaccinées a également coïncidé avec des vacances scolaires, période propice aux séjours en France.

Hier, la préfecture a diffusé un communiqué indiquant que « depuis deux semaines, tous les indicateurs sont en forte augmentation (...) le relâchement des comportements en est manifestement la cause ». Dans le même communiqué, il est également écrit ceci : « Pour le moment, même vaccinés, continuons à porter le masque et à appliquer les gestes barrières ».

Commentaire

Les bilans hebdomadaires diffusés par la Préfecture font apparaître plusieurs fois la même coïncidence :

une forte hausse des contaminations dues à la COVID-19 quelques semaines après un pic de fréquentation de l'aéroport.

Il est également à noter que la vaccination et le Pass sanitaire devaient contribuer à favoriser le retour à la normale. Les chiffres montrent le contraire.

Par ailleurs, il est à souligner qu'entre mars 2020 et fin août 2020, tous les instruments mis en œuvre n'ont pas été capables de détecter une circulation du virus à La Réunion, ce que les mêmes instruments ont été en mesure de faire à partir de la fin de la première période de pic de fréquentation de l'aéroport alors que la France était déjà gravement contaminée depuis mars 2020.

En prenant du recul et en constatant la situation chez nos voisins, les faits suivants sont à noter. Pendant plus d'un an, Maurice a fermé ses frontières. Durant cette période, aucune épidémie de coronavirus n'y était à déplorer. La réouverture des frontières n'a concerné que les personnes vaccinées. Depuis lors, Maurice doit faire face à une épidémie et à des décès. La réouverture des frontières a pourtant été précédée d'une importante campagne de vaccination visant notamment toutes les personnes en contact avec les touristes.

Tous ces faits interrogent sur la pertinence de la stratégie imposée depuis mars 2020 aux Réunionnais. N'est-ce pas là que se situe la principale faille dans la lutte contre l'épidémie, et non pas dans le supposé non-respect des consignes par les Réunionnais ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

COP 26 : 19 États s'engagent contre les énergies fossiles malgré les lobbys

À moins de deux semaines des élections générales – où un nouveau président sera élu et le Parlement renouvelé –, une procédure de destitution, approuvée mardi 9 novembre par les députés, fragilise le président chilien Sebastian Piñera. Celle-ci intervient après les révélations de l'enquête mondiale des Pandora Papers dans laquelle le dirigeant sud-américain est accusé de la vente controversée d'une compagnie minière, réalisée dans un paradis fiscal. Le président est fragilisé par les révélations des « Pandora Papers », selon lesquels deux membres de sa famille auraient vendu dans des conditions contestables le projet minier Dominga en 2010, neuf mois après son arrivée au pouvoir. D'après l'enquête journalistique, la transaction, qui devait s'effectuer en trois versements, aurait en partie été effectuée dans un paradis fiscal – les îles Vierges – et le dernier paiement aurait été conditionné au fait que la zone du projet ne soit pas déclarée « protégée ».

Le président chilien s'en défend, affirmant qu'il s'était défait de ses actifs en 2009 et que les faits révélés dans le cadre des « Pandora Papers » ont déjà fait l'objet d'une enquête en 2017, aboutissant à un non-lieu. « Il a agi en cherchant son bénéfice personnel et celui de sa propre famille, utilisant des informations auxquelles il avait accès grâce à ses fonctions présidentielles », a dénoncé au cours d'un débat entamé lundi matin le député socialiste Jaime Naranjo. Sebastian Piñera a démenti tout conflit d'intérêts dans la vente de la compagnie minière à un ami proche et clame sa « totale innocence ».

Selon une enquête menée par deux médias chiliens membres du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), la compagnie minière Minera Dominga a été vendue à un homme d'affaires, ami du chef de L'État, pour 152 millions de dollars, une transaction opérée aux îles Vierges britanniques. Le paiement de la transaction devait être effectué en trois versements, et contenait une clause controversée qui subordonnait le dernier paiement à la condition « qu'une zone de protection environnementale ne soit pas établie sur la zone d'exploitation de la société minière, comme le demandent des groupes écologistes ». D'après l'enquête, le gouvernement de Sebastian Piñera n'a finalement pas protégé la zone où l'exploitation minière était prévue, si bien que le troisième paiement a bien été effectué.

Pendant ce temps-là, le pays connaît un processus constituant issu des manifestations de 2019 pour changer la constitution héritée de Pinochet. En 1988, après quinze années de dictature, des manifestations massives avaient contraint le général Pinochet à organiser un référendum pour décider de la prolonga-

tion de son mandat présidentiel jusqu'en 1997. La victoire du « non » à 55,99 % marqua la fin de son régime autoritaire, mais pas celle de la Constitution très conservatrice de l'époque. Cela n'est pas sans rappeler la délicate position de l'actuel président milliardaire du Chili, Sebastian Piñera, qui a été forcé de signer les « Accords pour la paix sociale » le 15 novembre 2019 après un mois d'affrontements massifs. Le gouvernement n'a pas eu d'autres choix que de répondre à la demande principale de la rue : une nouvelle Constitution.

« Sortir de la logique de ségrégation sociale de la Constitution de 1980 et construire des espaces de cohésion et d'intégration sociale est notre grand défi. Prenons l'éducation par exemple : elle n'est pas considérée constitutionnellement comme un droit fondamental mais comme un bien privé qui plus est reproduit les inégalités sociales grandissantes », déplore l'avocat Jaime Bassa. Selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le Chili est le troisième pays au monde où l'offre d'éducation publique est la plus faible : seulement 37,5 %. Le système éducatif chilien est ainsi l'un des plus privatisés au monde. Une situation très inégalitaire face à laquelle des organisations comme le Centre pour l'éducation inclusive ne propose pas moins qu'un changement de paradigme. Mais il n'y a pas que l'éducation qui est privatisée et qui mérite une métamorphose juridique et sociale. La santé, les retraites et même l'eau. Selon le World Institute Research, le Chili est le 16e pays au monde où le stress hydrique est le plus élevé. Le pays andin vit une mégasécheresse depuis dix ans. Particulièrement affecté par les effets du dérèglement climatique en raison de sa géographie et de ses climats extrêmes – 4.600 km de côte Pacifique, la cordillère des Andes à l'est, le désert d'Atacama, le plus aride du monde, au nord, la Patagonie glaciaire au sud, les phénomènes El Niño et La Niña – le Chili doit relever le défi de l'eau. La récente affaire démontre à quel point Pinochet, aidé par la CIA, a mis au pas un pays au service exclusif du capital. L'affaire Piñera est le symbole de cette société ultra libérale mis en place au Chili contre les intérêts supérieurs du peuple chilien.

« L'histoire est à nous et ce sont les peuples qui la font. » Salvador Allende

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Noute dévlopman : o fète, alon arparl de sa ankor in pé ?

Mézami kan mwin lété jenn, téi pass pa d'zour, pa d'somenn san ké nou téi fé rényon dsi noute dévlopman ? Nou téi oi sa konm kékshoz esouétab, kékshoze possib é zamé d'la vi nou téi panss nou noré pass koté noute dévlopman ékonomik-sansa noute dévlopman ékonomik nora pass dsou noute né konmsa.

Kan nou téi mazine noute domin, nou téi oi anou oto-sifizan pou noute manzé, avèk in flote btao d'pèsh épi bande lizine téi tourn in pé partou ? An pliss konm nou l'avé lanbission nou téi oi nou dévlopé dsi lo poinnvizé noute lékonomi, dsi lo poinnvizé sosyal, kiltirèl é tousala dann in nouvo kade institisyonèl nou téi apèl lotonomi.

Zordi ni rogarde in pé lé zalantour é shak foi ni rogarde, ni romark La Rényon koméla la pa ditou parèye La Rényon dann tan : bonpé zafèr la shanjé lé vré, mé lété pa konmsa nou téi oi noute domin.

Fransh vérité nou téi oi noute domin dévlopé pou lékonomi, pou la kiltire, pou la santé, pou la roshèrch, pou lo transpor ékoatéra, é koatéra. Sirtou in n'afèr : nou téi oi La Rényon lib é si mi tronpe pa sa lété in slogan pou nou.-Dann tan zénéral De gaulle téi di « Viv lo kébèk lib ! », akoze pa nou ?

Zordi mèm si ni aprouv in bonpé zafèr, sak ni oi i kontante pa noud si lo fon.. Alor ni rève noute zanfàn va konète in Rényon méyèr, é ni arsorte noute bande zidé mi panss lé touzour valab. Alor mézami, alon arkomanss arparl de sa é konm i di : ke san flèrè i épanoui épi san lékol i rivalize, épi viv La Rényon lib.

Justin